

ALLOCUTION D'OUVERTURE
DE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA COUR SUPRÊME
À L'OCCASION DU SÉMINAIRE-BILAN DE LA GESTION DU
CONTENTIEUX DES ÉLECTIONS COMMUNALES DE 2026
Hôtel Millénium Popo Beach, le 17 mars 2026

Monsieur le Procureur général près la Cour suprême,
Messieurs les Présidents de chambre,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Messieurs les Avocats généraux,
Mesdames et Messieurs les Auditeurs,
Monsieur le Greffier en chef,
Madame et Messieurs les Greffiers,
Monsieur le président de la commission des lois, de l'administration et
des droits de l'Homme de l'Assemblée nationale,
Monsieur le vice-président de ladite commission,
Monsieur le représentant du Ministre de la décentralisation et de la
gouvernance locale,
Monsieur le représentant du Bâtonnier de de l'Ordre des avocats du
Bénin,
Messieurs les avocats du Barreau du Bénin,
Messieurs les représentants des partis politiques,
Mesdames et Messieurs les participants,
Distingués invités,

Le contentieux électoral constitue, à n'en point douter, l'un des moments les plus sensibles de la vie de la plus haute juridiction en matière administrative et judiciaire. Il est le lieu où se cristallisent les tensions inhérentes à la compétition politique, mais aussi celui où s'exprime, avec une particulière intensité, l'exigence de justice, de transparence et de crédibilité des institutions démocratiques dans un contexte de décentralisation et de gestion à la base.

C'est donc avec un réel plaisir que je vous retrouve ce jour, en ce cadre propice à la réflexion et au recul, à l'occasion du séminaire-bilan consacré à la gestion du contentieux des élections communales du 11 janvier 2026.

Permettez-moi, à l'entame de mes propos, de saluer l'engagement constant de chacun d'entre vous, qui avez contribué, à divers niveaux de la chaîne juridictionnelle, à l'accomplissement de la mission constitutionnelle et légale dévolue à la Cour suprême en matière de contentieux électoral communal.

Mes salutations s'adressent singulièrement à nos partenaires dans la gestion de ce contentieux, qui, malgré leurs multiples occupations, ont bien voulu accepter de prendre part à nos travaux : il s'agit des députés à l'Assemblée nationale, ici représentés par le président et le vice-président de la commission des lois, les représentants de la Commission électorale nationale autonome (Cena), les avocats au Barreau du Bénin, les représentants du ministère de la décentralisation et de la gouvernance locale et les représentants des partis politiques.

Merci de votre présence.

Mesdames et Messieurs,

Au Bénin, le législateur a confié à la Cour suprême une compétence exclusive en matière de gestion du contentieux des élections communales, consacrant ainsi son rôle de gardienne de la bonne tenue du processus électoral local et, au-delà, de garante de la sincérité du suffrage et de la légitimité des élus locaux .

C'est dire combien la responsabilité qui est la nôtre est éminente.

Dans la perspective des élections communales de 2026, organisées pour la première fois concomitamment avec les élections législatives, notre institution a fait le choix d'une préparation méthodique, progressive et rigoureuse. Les différentes sessions de formation et ateliers organisés en amont ont permis d'outiller les acteurs juridictionnels, de renforcer les capacités techniques et d'harmoniser les approches, dans un souci constant d'efficacité et de sécurité juridique.

Aujourd'hui, après le traitement de plus de deux cents recours portés devant nos trois formations contentieuses, il nous appartient de marquer un temps d'arrêt.

Non pour nous satisfaire de l'œuvre accomplie, mais pour en apprécier, avec lucidité et exigence, la portée, les insuffisances et les enseignements.

Tel est précisément l'objet du présent séminaire.

Mesdames et Messieurs,

Les objectifs qui nous réunissent sont clairs.

Il s'agit, d'une part, d'opérer une lecture analytique et structurée du contentieux traité, en identifiant les principales problématiques juridiques soulevées, les réponses apportées par le juge et les lignes jurisprudentielles dégagées.

Il s'agit, d'autre part, d'évaluer les conditions organisationnelles et matérielles dans lesquelles cette mission a été exercée, afin d'en dégager les forces, mais également les contraintes et les insuffisances.

Il s'agit, enfin, de formuler des recommandations pertinentes à l'attention des pouvoirs publics et des acteurs du processus électoral, en vue d'améliorer, à l'avenir, la gestion du contentieux électoral, notamment dans la perspective des échéances futures.

Au-delà des données quantitatives et des lignes jurisprudentielles dégagées, le bilan du contentieux appelle une interrogation d'ordre qualitatif : la règle de droit pertinente a-t-elle, en toute circonstance, été correctement identifiée et appliquée aux litiges soumis à la Cour ? Les décisions rendues traduisent-elles fidèlement l'état du droit et les exigences de justice qui s'y attachent ? Ont-elles, par leur motivation, leur cohérence et leur intelligibilité, emporté la conviction des justiciables et des acteurs du processus électoral ? Enfin, chaque intervenant de la chaîne juridictionnelle — du greffe aux formations de jugement, en passant par le parquet général et les conseils des parties — a-t-il assumé, avec la rigueur et la diligence requises, le rôle qui lui incombe ? C'est à

l'aune de ces questionnements que devra être appréciée, avec lucidité et responsabilité, la qualité réelle de notre office de juge électoral

Cette démarche d'auto-évaluation, empreinte de rigueur intellectuelle et d'esprit critique, est le signe d'une institution vivante, consciente de ses responsabilités et résolument tournée vers l'excellence.

Je voudrais, à cet égard, insister sur un point essentiel : le juge électoral n'est pas seulement un arbitre des litiges ; il est aussi, par sa jurisprudence, un acteur décisif du système électoral.

Les décisions que nous rendons contribuent à façonner les règles du jeu démocratique, à encadrer les pratiques des acteurs politiques et à renforcer la confiance des citoyens dans les institutions.

C'est pourquoi il est impératif que notre office s'exerce avec constance, cohérence et prévisibilité.

Mesdames et Messieurs,

Les thématiques retenues pour ce séminaire témoignent de la richesse et de la complexité des questions auxquelles nous avons été confrontés :

- les enseignements organisationnels et techniques,
- les pouvoirs du juge électoral,
- la réformation des résultats,
- ou encore la sanction de l'inéligibilité.

Autant de sujets qui appellent des analyses approfondies, des échanges nourris et, surtout, une volonté partagée d'amélioration continue.

Je forme le vœu que les travaux qui s'ouvrent ce jour se déroulent dans un esprit d'ouverture, de franchise et de rigueur scientifique.

Je vous invite à des contributions sans complaisance, mais toujours constructives, guidées par le seul souci de renforcer la qualité de notre justice.

Avant de conclure, je voudrais exprimer, au nom de la Cour suprême et en mon nom propre, notre profonde gratitude à l'ensemble des acteurs

qui ont contribué, à divers niveaux, à la gestion du contentieux des élections communales de 2026.

Mes remerciements s'adressent, en premier lieu, à tous les animateurs du contentieux électoral — magistrats des formations de jugement, membres du parquet général, greffiers, auditeurs, ainsi qu'aux avocats dont l'engagement, la disponibilité et le sens élevé des responsabilités ont permis à la Cour de remplir, dans des délais très contraints, sa mission avec rigueur et efficacité.

Je tiens également à saluer les structures administratives et techniques qui ont accompagné, avec professionnalisme et discrétion, tant la préparation que l'organisation du présent séminaire. Leur appui constant a été déterminant dans la réussite de cette initiative.

Enfin, mes remerciements vont au comité de pilotage, pour la qualité du travail préparatoire accompli, ainsi qu'à l'ensemble des communicateurs et des participants, pour leur contribution attendue à la richesse des échanges.

Que chacun trouve ici l'expression de la reconnaissance de la Cour suprême pour le travail accompli et pour l'engagement renouvelé au service d'une justice électorale crédible, cohérente et respectée.

Mesdames et Messieurs,

En ouvrant ce séminaire-bilan, je voudrais nous inviter collectivement à faire de cet exercice non pas une simple rétrospective, mais un véritable levier de progrès institutionnel.

C'est à ce prix que la Cour suprême continuera de mériter la confiance de la République et des citoyens.

C'est sur ces mots que je déclare ouverts les travaux du séminaire-bilan de la gestion du contentieux des élections communales de 2026.

Je vous remercie.

Victor D. ADOSSOU